

REGLEMENT DE L'EPREUVE

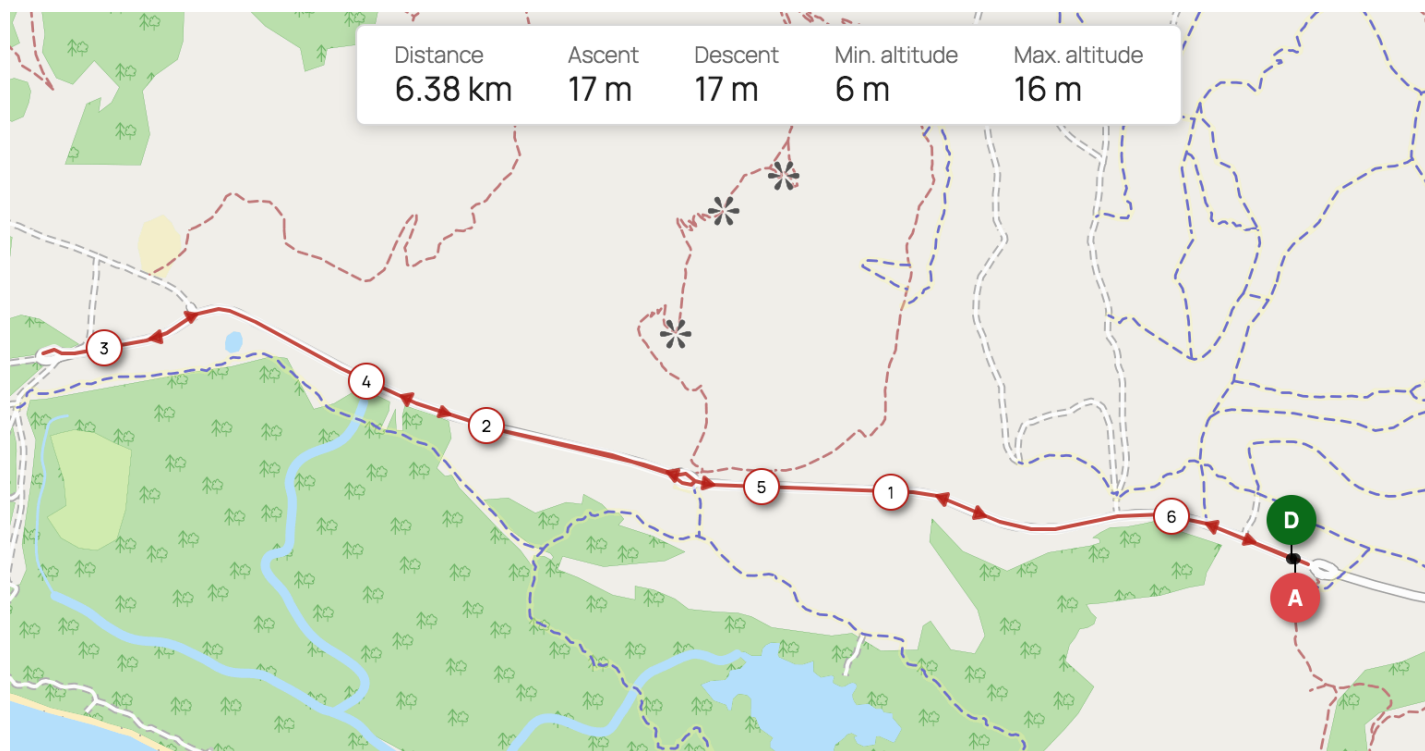
Article 1 – Description de l'épreuve

Le comité régional cycliste de Nouvelle-Calédonie organise le championnat de Nouvelle-Calédonie du contre la montre le samedi 04 octobre 2025. Cette épreuve aura lieu à Bourail sur le domaine de Deva.

Article 2 – Le parcours

Les coureurs devront parcourir une boucle d'un tour avec un départ à proximité du parking du sentier de la Forêt, puis un demi-tour au rond-point Barbier. Le retour se fera jusqu'au lieu de départ. Le nombre de tours à réaliser sera déterminé selon la catégorie.

- **U15 H et F** : 1 tour
- **U17 H et F** : 2 Tours
- **Open, U19, Access** : 3 Tours



L'émargement se fera à la table des commissaires située à la ligne d'arrivée, jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque catégorie.

Le premier départ se fera à 14h30. Les coureurs s'élanceront toutes les minutes.

Une pause de 5 minutes sera effectuée entre le dernier coureur réalisant 1 tour et le premier réalisant 2 tours, ainsi qu'entre le dernier coureur réalisant 2 tours et le premier réalisant 3 tours.



Championnat CLM

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 3 – Catégories et classements

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC. Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés. Le règlement FFC s'appliquera quant aux spécificités matérielles d'un contre-la-montre.

Les vélos de contre-la-montre sont autorisés à partir de la catégorie U19. Les coureurs U15 et U17 devront utiliser des vélos traditionnels sans prolongateurs.

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

U15 F et H

U17F et H

U19 F et H

Open H

Access 1 F et H

Access 2 F et H

Access 3 F et H

Access 4 H

Article 4 – Récompenses, cérémonie protocolaire

Des récompenses seront attribuées au vainqueur de chacune des catégories mentionnées à l'article 3 du présent règlement. Les trois premiers de chaque catégorie seront appelés au podium.

Article 5 – Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve, et celles concernant le classement devront être déposées dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats.

Si nécessaire, le collège d'arbitres, composé du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice, se réunira sur place pour statuer immédiatement.

Article 6 – Prix d'inscription

2000 Francs CFP pour les licencié.e.s FFC Access

500 F pour les, U15 , U17 et U19.

Article 7 – Procédure d'inscription

Les inscriptions pourront se faire sur inlive.nc jusqu'à **mercredi 01 octobre 2025 à minuit**.

Article 8 – Remise Dossard

Les dossards devront être récupérés à la table des commissaires lors de l'émargement.

Ils devront être rendus à l'issue de l'épreuve. En cas de retard dans leur restitution, une amende de 1.500 Francs CFP pourra être infligée. En cas de non-retour du dossard, une amende de 3. 000 Francs CFP sera appliquée au coureur.



Championnat CLM

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 9 – Ravitaillements

Les ravitaillements ne sont pas autorisés pendant les épreuves.

Article 10 – Contact Comité Cycliste

Mme THEMEREAU Patricia responsable commission route du comité cyclisme.

Tél : 79.47.99 ou com-route@crc.nc

Article 11 - Dispositif prévisionnel de secours

2 secouristes majeurs PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public. 1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit.